LA VIE DES CAMPS

Je vais vous dire, à présent quelques mots des scènes scandaleuses qui se passent dans les environs et qui été établis des camps pour les soldats venus à Londres à l'occasion des fêtes, soit pendant, soit des colonies.

Je vous parlerai aujourd'hui du camp établi dans le Parc aristocratique de Kensington, presque au centre de Londres.

Les soldats des troupes venues du sud de l'Afrique, du Canada et d'Irlande.

Lors de l'Exposition de 1900, nos chers confrères de la Presse Londonienne, ne se faisaient pas scrupules d'insérer dans leurs colonnes quantités de lettres émanant de leurs lecteurs et dénonçant l'état de la moralité publique dans les avenues, sur les boulevards de la capitale, on bien encore, mettant en garde leurs compatriotes contre certaines pièces légères, telles que le Bandon, jouée alors au Théâtre du Palais-Royal.

Le mot Shocking ! n'était même plus de saison, on n'employait plus que les points de suspension.....

Or, voyez ce si passe au Parc de Kensington.

L'enclos du camp n'est formé que d'une simple corde tendue sur des piquets, et depuis trois jours il est envahi par un public où l'élément féminin, dois-je le dire ? est dominant. Mars cultive Vénus et ce-ci prend pour se reposer des fatigues de la guerre.

Je continue : — Eh bien non! je préfère ne pas continuer et terminer au plus tôt par cette simple phrase :

Si au rassemblement prochain la population de Londres n'est pas sensiblement étiquetée — eh bien n'en accuser ni le parc de Kensington, ni les tentes qu'il renferme et qui abritent temporairement mais bien utilement les fils de l'immense empire anglais, la conquête le soleil au fait jusqu'à ce jour — ceux-ci en sont les occupants des susdites tentes depuis cinq jours!

— J'ai écrit plus haut ces mots: l'élément féminin. En bien si quelque célibataire cherche une femme en ce moment il n'a qu'à se choisir à faire ici.

La foule qui contemple la façade du Palais de Buckingham est composée jours en rolis de représentants du sexe faible dans une proportion de 90 0.0 avec le sexe fort.

Des toilettes de toutes couleurs, bleues, rouges, violettes, roses, jaunes, etc., en un mot une palette, si riche qu'elle ferait pâlir une douzaine d'arcs-en-ciel !

Ces dames regardent une muraille derrière laquelle il se passe quelque chose !!! Même les nez de quelques-unes d'entre elles sont colorés !

Et si s'aisonnent la ligne pour l'émancipation de la femme ne vote pas des remerciements je vous promets d'ignorer la plus grande partie de la population anglaise ! et qu'on non moins belle.

Georges A.-J. COUSSÈDIÈRE.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

LE GROUPE radical-socialiste

On nous communique le procès-verbal suivant :

Dans sa séance d'aujourd'hui, le groupe radical-socialiste, après avoir définitivement décidé de se constituer en groupe formé, a adopté la déclaration suivante :

« Préoccupé d'expliquer et de justifier devant le pays se double étiquette, le groupe se déclare attaché aux trois programmes politiques républicains, mais il entend aussi poursuivre énergiquement la réalisation des réformes sociales qui sont la raison d'être de la République.

Dans l'ordre politique, il se prononce pour la révision démocratique de la Constitution avec la résolution de faire prévaloir en matière budgétaire notamment la souveraineté du suffrage universel.

Dans l'ordre fiscal, il déclare qu'une réforme profonde du l'impôt s'impose frappant de façon progressive le luxe, le superflu et la richesse, et dégrevant le travail sous toutes ses formes — à la boutique, à l'usine et aux champ.

Il rejet la suprématie absolue et l'enlend réaliser par l'abolition des congrégations, par la sécularisation des biens de main-morte et par la suppression du budget des cultes. Cette formule libéral et décisive — les églises libres dans l'Etat laïque souverain.

L'enseignement national est la plus noble des prérogatives de l'Etat qui ne peut, sans manquer à sa mission supérieure et morale, déléguer ses pouvoirs aux adversaires de l'esprit laïque.

Avec l'instruction laïque à tous les degrés, il veut l'abrogation de la loi Falloux et il demande qu'il y ait incompatibilité entre les fonctions d'éducateur du peuple et celles qui relèvent du clergé ou de la congrégation.

Dans l'ordre judiciaire, il réclame la justice gratuite, égale et commune pour tous. Le vieux système judiciaire doit être réformé et la révision des Codes imprégnés à l'avenir d'une plus large humanité, devra assurer à l'enfant et à la femme, toute protection et tous droits.

En pourvoant à la décentralisation et à simplification de nos administrations publiques, dans lesquelles il faudra réaliser de sérieuses économies, il exigera de tous les fonctionnaires le dévouement absolu aux institutions républicaines.

La propriété individuelle est l'expression et la garantie de la liberté individuelle. Elle doit être respectée. Mais en revanche, toutes les formes de propriété qui constituent des monopoles partiels ou et qui fortifient la puissance oppressive de l'argent, comme les chemins de fer et les mines doivent faire retour à la nation.

Dans l'ordre social, le groupe reconnaît à l'Etat le droit et le devoir d'intervenir dans les rapports du Capital et du Travail, pour rétablir entre des forces sociales inégales. Il proclame que dans le contrat du travail, les droits du travail sont égaux à ceux du capital et qu'il est légitime d'associer le plus étroitement possible, les deux forces par un ensemble de mesures législatives dont une des premières doit être la participation aux bénéfices.

Il s'efforcera de préparer toutes les réformes qui seront de nature à accroître le bien être et l'indépendance des travailleurs, à protégeres l'adulte contre l'exploitation et la misère, et d'appliquera à alléger les charges du citoyen, notamment par la réduction du service militaire. Par des lois de prévoyance et d'assurance, il défendra le droit à l'existence pour le travailleur, à qui la société que celui-ci enrichit par son labeur éternel, doit assurer honorablement le sain.

C'est sur cet ensemble de réformes essentielles que le groupe radical socialiste exercera son action politique et législative.

Il n'impose à ses adhérents aucune doctrine économique exclusive, aucune formule sociologique strictement dogmatique.

Il croit au triomphe de la République démocratique et sociale par la libre discussion et par la puissance du bulletin de vote, affranchie de toute servitude.

La vérification des pouvoirs

Paris, 28 juin. — La Chambre qui reprendra lundi la vérification des pouvoirs aura à se prononcer sur quelques élections, dont deux sont très discutées. La première est celle de M. Jaumale à Mont-de-Marsan dont le rapport sur M. Cougy conclut à la validation, mais propose en plus du barreau de renvoyer le député aux assises de l'intérieur et de la justice sous prévenus d'y a lieu les fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, qui sont signalés comme ayant porté atteinte à la liberté du vote. Plusieurs députés s'opposèrent sur cette proposition pour réclamer soit l'invalidation, soit une enquête parlementaire. L'élection qui viendra ensuite est celle de Jonzac où la commission de recensement propose la validation.

Depuis M. Marchand fut admis à siéger provisoirement par la Chambre, mais le bureau pour l'organe de M. Bourrat, rapporteur, conclut à l'invalidation. Il paraît certain que conformément à ces conclusions les opérations électorales seront annulées.

Après ces deux débats, qui promettent d'être fort mouvementés, on examinera l'élection de M. Coulandre, qui a battu à Avignon M. Pourquery de Boisserin.

M. Lhopiteau prendra la parole pour attaquer cette élection et prononcera l'invalidation. M. Péret et M. Gérault-Richard lui répondront et défendront M. Coulandre, dont la validation ne fait aucun doute. Ces élections seront sûrtitentes pour remplir la séance.

L'élection du colonel Bougon, à Comélège, dont on demande l'invalidation, ne viendra que jeudi ; on s'attend à de vifs incidents.

T. H.

Les assassins de Bondy

EN COUR D'ASSISES

Le verdict

Paris, 28 juin. — A l'audience d'aujourd'hui Bidaud est toujours aussi calme et tient également une liasse de papiers et prendant les dépositions il en sort pour prendre des notes.

Marcel Lebouleux, qui a quitté l'audience hier en pleurant, revient en pleurs aujourd'hui. Pendant les témoignages, elle baisse les yeux et prend une attitude résignée.

L'audition des témoins, interrompue hier soir reprend par M. le docteur Thoinot, médecin-légiste. Ce médecin a procédé à l'examen des blessures faites au jardinier et ensuite à l'autopsie du corps. M. Thoinot a fait mouler le crâne de la victime et, grâce à ce moulage, il peut indiquer avec précision les blessures reçues par le malheureux Leroy.

Le médecin ne croit pas que les plus graves blessures aient été faites avec un fer à repasser, mais avec un autre objet qu'il ne peut exactement indiquer, peut-être un marteau.

Il s'agit de savoir si, comme la prétend l'accusé, le jardinier a pu avoir été blessé avec le fer à repasser à la figure et à la tête, n'a pu se relever, aller chercher sa carabine, se mettre en travers de la porte et crier : « A l'assassin ! Je vais le tuer ! »

Cela paraît impossible au médecin légiste, à cause de la gravité des blessures et l'ébranlement cérébral qu'elles en résulta'. Il ne peut cependant rien affirmer.

M. Dubuis, chef de gare, parle de la femme de 75 ans dont Bidaud fut l'amant, et ces affirmatif sur les rapports de l'accusé avec sa parente, et il affirme que celle-ci est laissé soutirer 10,000 francs; elle a été ruinée par Bidaud.

M. Maupérez a rencontré Bidaud en chemin de fer. Il as faisait appeler Chevalier, maire d'Angerville. Il déclarait être riche et ne tarda pas à emprunter de l'argent à ce témoin.

Le dernier témoin qui se présente est Mme Bidaud, la femme légitime de l'accusé. Elle est en grand deuil. Dès son entrée, à l'audience, elle a une crise tellement violente, qu'elle ne peut parler. Cela semble émouvoir Bidaud, qui se lève et s'écrie :

— Je pardonne à ma femme.

Cette déclaration, que personne ne comprend, produit le plus mauvais effet.

Me Henri Robert fait remarquer que c'est son insu que le témoin a été assigné et il renonce à son audition.

Mme Bidaud se retire, secouée par des sanglots. Après un quart d'heure de suspension, la séance est donnée à l'avocat-général Trouillot. Ricolle, qui prononce un éloquent réquisitoire, réclamant contre les deux accusés un verdict implacable.

Mes Henri Robert et Lagasse prennent ensuite la parole.

Le Jury rend un verdict affirmatif.

Bidaud est condamné à la peine de mort.

Marcelle Lebouleux est condamnée à 6 ans de prison.

Bidaud n'est pourvu en cassation.

Dernière Heure

Un discours de M. Pelletan

Paris, 28 juin. — Ce soir au lac St-Fargeau 3a. Camille Pelletan a présidé un banquet républicain.

M. Charles Bos, dans une courte allocution, a demandé au ministre de la Marine de rester même au pouvoir le défenseur du bloc républicain contre les attaques perfides et injustifiées de la réaction.

Après avoir entendu plusieurs autres orateurs, M. Pelletan prend la parole.

Ce qui nous intéresse, nous républicains, dit-il, c'est la lutte contre le cléricalisme.

Parfant des ennemis de la République, M. Pelletan dit : « Ah ! ils veulent nous embrasser aujourd'hui; hier, ils voulaient nous étouffer ». Permettez-moi donc de douter de ces fonvversions trop brusques pour être sincères.

Mes amis, j'ai traversé le 16 Mai et je sais trop ce que c'est qu'une victoire réactionnaire.

Le ministre termine au milieu des applaudissements en affirmant le désir sérieux du gouvernement de demander l'abrogation de la loi Falloux.

La Commission des crédits

Paris, 28 juin. — C'est sur la demande de MM. Lockroy et Bienvenu-Martin que la commission des crédits a décidé d'entendre le ministre des finances sur la question de l'impôt général sur le revenu et la date du dépôt du budget de 1903.

L'audition de M. Rouvier aura lieu mardi. On ne prévoit donc pas que le rapport de M. Dubief sur les quatre contributions puisse être effectué les premiers jours de la 2e semaine de juillet.

Ajoutons que la commission des crédits a repoussé l'amendement de M. Bertrand tendant à faire insérer distinctement dans l'avertissement aux contribuables la part revenant à l'Etat, aux départements et aux communes.

Les « Dames du Sacré-Cœur » en police correctionnelle

Châteaudun, 26 juin. — Le tribunal correctionnel a rendu hier un jugement concernant les dames de « Sacré-Cœur de Jésus de Lodeguy. Il a déclaré que les inculpées vivaient en commun, portaient le costume monacal, revient un sumonjer, se livraient à la prière et à d'autres exercices religieux, qu'il n'est pas nécessaire de prononcer des vœux pour être religieuse, et que, d'après la loi, les communautés n'ayant pas demandé l'autorisation de se constituer devaient être déclarées dissoutes de plein droit.

En conséquence, le tribunal a condamné les prévenues à 16 francs d'amende chacune, avec bénéfice de la loi de sursis.

LA COURSE PARIS-VIENNE

Troisième étape de la course d'automobiles

Inspruck, 28 juin. — Les automobiles suivantes sont arrivées :

Le n° 7, Henri Farman, à 8 h. 39.
Le n° 6, Barrière Farman, à 8 h. 40.
Le n° 9, Pinson, à 8 h. 47.

Ensuite sont arrivés les n°s 18, Louis Renault, à 9 h. 37; 25, Le Bon — 27, Forest — 39 Zborowsky — 17, Teste — 147, M. Renaut — 38, Edmond — 36, Marcellin.

M. Rene de Kuyff a traversé l'Arlberg le premier, en 19 minutes. Il est resté en panne à Oberinsthal, localite située à cinquante kilomètres d'Inspruck.

L'automobile 105, de Thery, a eu un accident à l'Arlberg.

Inspruck, 28 juin. — Le seconde étape de la course Paris-Vienne comportait à Inspruck l'attribution de la Coupe Gordon Bennett, l'objet d'art donne par le directeur du *New York Herald*. Elle devait être attribuée à la plus grand vitesse de Belford à Inspruck.

C'est Edge, représentant l'Automobile-Club anglais, qui a gagné, couvrant la distance de 635 kilomètres en 10 heures 41 minutes 58 secondes.

Salzburg, 28 juin. — De Forest arrive à 1 h. 34 m. 20 s., accomplissant les 300 k. 500 du parcours en 1 h. 32 m. 50 s. (neutralisations déduites : 4 h. 47), soit une vitesse moyenne de 71 kil. 500 à l'heure.

Chronique électorale

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Cysoing

M. Eugène Damide, maire de Louvil, adresse aux électeurs du canton de Cysoing la lettre suivante :

Mes chers Concitoyens,

Le siège de conseiller d'arrondissement est vacant dans notre canton par suite du décès de notre regrette représentant, Félix Demesmay. Vos deux amis républicains, réunis en Congrès, m'ont fait l'honneur de me choisir pour candidat.

Mon devoir civique ne me permet pas de me dérober à cette manifestation de leur volonté, et c'est convaincu qu'il m'a été que m'a fidèle expression de la vôtre que je viens, en toute confiance, solliciter vos suffrages.

Mon programme est celui d'un homme fermement attaché, avant par ses convictions que par ses traditions de famille, aux idées républicaines. La République dont je me réclame n'est ni rétrograde ni stationnaire. Elle implique la marche ininterrompue de nos institutions vers un idéal de réformes démocratiques; elle s'inspire de la réalisation des vœux populaires les plus impatiemment attendus, notamment la réduction du service militaire à deux ans et égal pour tous, l'institution des retraites ouvrières, fonctionnant dans des conditions telles que la faculté de travailler ne soit atteinte ni dans son bien-être ni dans ses besoins. Bref, elle pourvoit à la disparition de toutes les entraves, legs des servitudes du passé, qui pervertissent notre mentalité et dressent de nos mœurs l'avènement de la vraie fraternité.

Sans doute, ce labeur échappe aux attributions du Conseiller d'arrondissement ; mais cet exposé de principes vous montrera mon ligne de conduite éventuelle dans les élections sénatoriales sinon qu'à tendroit des vœux dû à l'intérêt des fonctionnaires de la commune. D'ailleurs, ce m'est un devoir de me montrer à vous tel que je suis et d'éviter le reproche d'avoir surpris vos suffrages.

Cette préoccupation, il est vrai, est un peu superflue : Cultivateur établi dans le canton, vivant au milieu de vous, vous me connaissez et mes convictions ne sont un mystère pour personne. Je n'ai pas à vous dire que vous demeurez qui vous aussi et cette communauté d'intérêts vous est un sûr garant du zèle et de l'ardeur avec lesquels je remplirai mon mandat.

Vive la République démocratique !

E. DAMIDE,
Agriculteur, Maire de Louvil

Concours régional agricole de Beauvais

Voici la liste des récompenses obtenues par les agriculteurs de notre région au Concours Agricole de Beauvais, qui a pris fin le 22 juin :

Animaux reproducteurs, espèce bovine

Race flamande

Mâles de 10 mois à 1 an

1er prix, M. Verdier, à Lompret — 2e M. de Noyelles, à Bienvillers (P.-de-C.) — 3e M. Derlecq, à Drincham — 4e M. Decrombecque, à Herin-Coupigny (P.-de-C.) — 5e M. Leguistre, à Bourbourg — 6e M. Oberstem, à Verlinghem — 7e M. Hédoire, à St-Floris (P.-de-C). — Prix supplémentaires, M. de Saint-Pierre, à Hermaville (P.-d. C.) — M. Caron, à Oye (P.-de-C.)

Animaux de 2 à 4 ans

1er prix, M. Wattelet-Gouvin, à Roquinghem-Lys — Rappel de 2e nov. M. de Noyelles — 3e prix, M. Aumont Van Haracke, à Vieille-Eglise — 3e, M. Hédoire — 4e M. de Saint-Pierre — 5e M. Decrombecque — Prix supplémentaires, M. Caron — M. Dedercq.

Femelles : Génisses de 10 mois à 2 ans

1re sect. M. Glaston Aly, à Verlinghem — 2e, V. de Noyelles, à Blaisecques (P.-d.-C. — 3e, M. Mandal, à Roellecourt (P.-d.-C.).

2e sous-section

1er prix, M. Decrombecque à Herin-Coupigny (P.-de-C.) — 2e. M. Desatre Nicolas à Houplines — 3e, St. Verdier à Lompret.

2e section. — Génisses de 2 à 3 ans pleines ou à lait

1er prix, M. Destombes-Desvarte à Marcq-en-Baroeul — 2e, M. Glaston — 3e, M. Gaiouz à Wallers (P.-de-C.) — 4e, M. Leguistre à Bourbourg — Prix supplémentaires, MM. Vandal, Louliette.

2e sous-section

1er prix, M. Decrombecque — 2e. M. Cousin à Mons-en-Baroeul — 3e, M. Verdier — 4e, M. Hédoire à St-Floris (P.-de-C.) — Prix supplémentaires, MM. Dissent Albert à Gravelines — Delattre.

3e section. — Vaches de plus de 3 ans pleines ou à lait

1er prix, M. Michel Edouard à Bucquoy (P.-de-C.) — 2e, M. de Noyelles — 3e, M. Wattelet-Grusson à Roquinghem — 4e, M. Vandal à Roellecourt (Pas-de-Calais) — 5e, M. Glaston (Aug.) à Verlinghem — 6e, M. Desmons-Desvarte (H.) à Marcq-en-Baroeul — 7e, M. Lemieux (Victor), à Bourbourg — 8e, M. Caron (Arthur), à Oye (Pas-de-Calais) — Prix supplémentaires : M. de Noyelles, à Bendecques (Pas-de-Calais) — M. de Saint-Pierre, à Fiefdon, *précité*.

2e sous-section

1er prix, M. Vervier (Leon) — 2e, M. Labruyère (Paul), à Bethune (Pas-de-Calais) — 3e, M. Cousin (Adolphe), à Mons-en-Baroeul — 4e, M. Decrombecque (Guislain) — 5e, M. Delattre (Narcisse), à Lomprat — 6e, M. Hédoire (Leon) à Saint-Floris (Pas-de-Calais) — 7e, M. Delattre, à Houplines — 8e, Mlle Crindal, à Marvikle — Prix supplémentaires, M. Decrombecque.

Races dérivées de la race Flamande

Marailliaises, oso.

Mâles de 2 à 4 ans

1er prix : M. Glaston (A.-Ie) — 2e, M. Vandal (Hippolyte).

Femelles de 1 à 2 ans

1er prix : M. Gaiouz (Edmond) à Wallers (P.-de-C.) — 2e, M. Ghérem (Alex).

2e sous-section

1er prix : M. Delattre (N.)

Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait

1er prix : M. Glaston (A.-Ie) — 2e prix, M. Vandal.

2e sous-section

1er prix : M. Cousin (A.) — 2e prix : M. Delattre (N.)

Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait

1er prix : M. Glaston (A.) — 2e, M. de Saligmac-Fénelon — 3e, M. Gaiouz (E.)

3e sous-section

1er prix : M. Gamez-Decaypre, à Morenchies — 2e, M. Delattre (N.) — 3e, M. Cousin (A.)

4e catégorie — 1re section — Animaux de 1 à 2 ans

1er prix : M. Cousin, à Mons-en-Baroeul — 2e, Verdier (Léon), à Lomprat — 3e, M. Glaston (Aug.) à Verlinghem — Prix supplémentaire, M. Delattre-Nassine, à Lomprat.

2e section — Animaux de 2 à 3 ans

3e prix : M. Le Gentil, à Fail-Hesdin — Prix supplémentaire : M. Destombes-Desmarais, à Marcq-en-Baroeul.

Femelles — Génisses de 1 à 2 ans

1er prix : M. Glaston, précité — 2e, M. Le Gentil, précité — 3e, M. Defasquelle, précité.

2e sous-section

1er prix : M. Cousin (Marcel), précité — 2e, M. Cousin (A.), précité — 3e, M. Delattre (Henr.), à Houplines.

1er prix : M. Cousin — 2e, M. Delattre (Narcisse) — 3e, M. Delattre (Henri).

3e section — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait

2e prix : M. Glaston — Prix supplémentaire : M. Le Gentil — M. Destombes-Desvarte.

1er prix : M. Cousin — 2e, M. Verdier — 3e, M. Delattre (Narcisse) — 4e, M. Delattre (Henri).

Nombre des animaux présentés

Races françaises et étrangères diverses non comprises dans les catégories déjà désignées.

Section unique — Animaux de 1 à 4 ans

2e prix : Mme Daviny, à Boudeux.

Génisses

1re section — Génisses de 1 à 2 ans

Prix supplémentaire : Mme Daviny, précitée.

3e section — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait

3e prix : Mme Daviny, précitée.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins concernant l'interpellation Mirman sur l'affaire Humbert.

1. Sur l'ordre du jour pur et simple repoussé par le gouvernement :

Non. — Ont voté *contre* : MM. Bersez, Cardon, Dehève, Dehève, Eloez, Guillain, Lenez, Lozé, Motte, Pasqual, Selle, Defontaine, Delaune, Delory.

Ont voté *pour* : MM. Cochin, Grousseau, Montalembert, Puchon, Dansette.

Se est abstenu : M. Lemire.

Absent par congé : MM. Brevets, Pasque Calais. — Ont voté *pour* : MM. Adam, Dard, Tailliandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bénarelle, Jonnart, Ribot, Lamendin, Sulle, Vallée, Truy.

Absent par congé : M. Rose.

La Chambre a repoussé par **395** voix contre **116**.

★★★

2. Sur l'ordre du jour de confiance :

Non. — *Ont voté contre* : MM. Bersez, Cardon, Dehève, Dehève, Eloez, Guillain, Lepez, Motte, Pasqual, Selle, Defontaine, Delaune, Lozé.

A voté contre : M. Delory.

Se sont abstenus : MM. Cochin, Dansette, Lemire, Montalembert, Puchon, Grousseau.

Absent par congé : M. Bersez.

PAS DE CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Basly, Bénarelle, Jonnart, Ribot, Lamendin, Sulle, Vallée.

Se sont abstenus : MM. Adam, Dard, Tailliandier, Truy.

Absent par congé : M. Rose.

La Chambre a soupté par **392** voix contre **67**.

ROUBAUX

Balayage des rues. — Dans le but d'être utile aux habitants, l'administration municipale a décidé de faire effectuer le balayage de la voie publique, au droit de leurs maisons, moyennant le paiement d'une redevance de cinq centimes par mètre carré et par mois, avec faculté de rrofiter de cette mesure pendant un ou plusieurs mois.

Arrosage des rues. — Aux termes de l'article 103 du règlement de police municipale, modifié par arrêté du 9 Juin 1899, les habitants sont tenus, durant la saison des chaleurs et devant leurs portes de leurs maisons, d'arroser la voie publique, jusqu'au milieu de la chaussée, à 8 heures du matin et entre 3 et 4 heures de l'après-midi.

Ecole de natation. — Le côté pyrant de cet établissement pourra recevoir les baigneurs à partir du 1er juillet prochain ; le côté gratuit, par suite de travaux à exécuter, ne sera prêt que le surlendemain jeudi ; les demi-journées réservées aux dames sont les mercredis, de 3 h. à la fermeture et les vendredis matin, de 5 h. à midi.

Poids et mesures. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les contribuables que les rôles relatifs aux droits de vérification des Poids et Mesures sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

Prochaine démolition de M. E. Motte, maire. — D'après nos renseignements, la démolition aura lieu plus exacte, Mr Motte, ainsi qu'il l'avait fait entendre lors d. son élection à la première magistrature de la ville, serait à la veille de démissionner en tant que maire.

La réunion du conseil municipal de vendredi dernier serait la dernière de sa présidence.

Cette démolition aurait pour cause Roussel qui, se rendant aux nombreuses sollicitations dont il a été l'objet, accepte la succession de M. E. Motte.

M. E. Roussel, candidat de la majorité, sera élu.

Dans quelques semaines, il y aura donc du changement au sein de l'administration municipale.

Accidents du travail. — Chez M. E. Roussel, M. Bondt Jules, âge de 23 ans, tondeur, demeurant, 15, rue du Gros-Saule, s'est fait un ellort en portant une pièce.

Chez M. Auguste Lepoutre, Mlle Zulma Dubruille, âgée de 21 ans, soigneuse, demeurant rue Newton, s'est fait une entorse au pied droit.

— Chez M. Crépelle-Fontaine, M. René Delcourt, chandonnier en fer, demeurant rue de Menin, 54, s'est écrasé le pouce gauche en manœuvrant un bouilleur.

— Chez M. Ch Pollet, Mlle Marie Vanneste, âgée de 14 ans, soigneuse, demeurant rue de la Brasserie, 19, a eu le bras droit pris dans un engrenage.

— Chez M. Delphin Delcourt, M. Boulez François, 34 ans, mécanicien, demeurant au Hutin, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une pièce de mécanique.

— Chez MM. Motte-Bossut, Mlle Juliette Spelier, 21 ans, soigneuse, demeurant à Wattrelos a été blessée à la main avec une corde à broche.

AUJOURD'HUI
Distribution de Ballons
PALAIS DES NOUVEAUTÉS
32-34, Grande-Rue, ROUBAIX.

Acte de probité — Le jeune Turpin Lucien, âgé de 16 ans, demeurant rue des Fosses, impasse Ingouville, a trouvé, vendredi, rue du Curé, un rouleau de pièces d'or de 200 fr. qu'il a remis à sa propriétaire, Mme Masure, demeurant boulevard de Paris, 65, laquelle lui a donné une bonne récompense.

Ivresse. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Vankeschoque Arthur, âgé de 20 ans tirefond, demeurant rue Christophe-Colomb, 37, inculpé d'ivresse manifeste, rue de Flandre.

— Hector Clery, âgé de 29 ans, peigneur, demeurant rue du Sablon, 19, a été arrêté hier vers 2 heures de l'après-midi, rue de l'Alma pour ivresse et outrages à l'agent Lievroux.

Mendicité. — Hébert Désiré, âgé de 45 ans, journalier, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 57, a été mis en état d'arrestation, vendredi vers 11 h. 30 du matin, au service de la sûreté sous l'inculpation de mendicité.

La fête mutualiste des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens ». — La fête des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens » qui a pour but de la pensée des promoteurs, devoit n'être qu'une simple fête pour les sociétaires, a prris les proportions d'une importante manifestation mutualiste. Plus de trente sociétés de secours mutuels y seront représentées qui, en cette occasion, ont voulu apporter un témoignage de sympathique admiration à M. Hubert, le dévoué président du bureau des Institutions de Prévoyance, au ministère de l'intérieur, le zélé propagateur de l'idée mutualiste dont les journées de labeur sont consacrées à porter aux ouvriers de la France, un encouragement aux œuvres de solidarité et de prévoyance, l'ardeur profondément convaincu et entièrement dévoué que l'on a surnommé son